

Dénomination :	BRUMA
n° de gestion :	1997B00533
n° d'identification :	414 606 897
n° de dépôt :	A2010/001018
Date du dépôt :	11/02/2010
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale du 28/12/2009

97B533

1018

BRUMA

SARL au capital de 7 622,46 €

Siège social :
Plateau des Couleures
Place Jean Rostand
26000 VALENCE

414.606.897 RCS ROMANS

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
11 FEV. 2010

-=-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 28 DECEMBRE 2009

Procès-verbal de délibération

L'AN DEUX MILLE NEUF
ET LE VINGT HUIT DECEMBRE A DIX HEURES

LES ASSOCIES :

-Monsieur Bruno CATTEAU,
propriétaire de 50 parts

-Madame Marylise CATTEAU,
propriétaire de 50 parts

-La SAS CATOMI,
Représentée par M. Julien CATTEAU, Président,
propriétaire de 400 parts

possédant ensemble CINQ CENTS parts de 15,24 Euros chacune, soit la totalité du capital, se sont réunis à 26100 ROMANS – Angle Avenue Dolet et Figuet en Assemblée Générale Ordinaire puis à l'issue de celle-ci en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Monsieur Julien CATTEAU, gérant, dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- le rapport de la gérance sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions.

Il rappelle à ses associés que, conformément à l'article R 223-19 du Code de Commerce, une copie de tous les documents visés ci-dessus, leur a été remise il y a plus de quinze jours et que les mêmes documents, ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le même délai.

BC

JC

NC

NC

Il précise ensuite qu'aucune question écrite ne lui a été adressée par un associé en application de l'article L. 223-26 du Code de Commerce.

Monsieur le Gérant rappelle que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

<u>ORDRE DU JOUR</u> :

- **Démission du GERANT, quitus à lui accorder,**
- **Nomination d'un nouveau gérant, fixation de ses pouvoirs, de la durée de ses fonctions, de sa rémunération,**
- **Modification des articles 16 et 17 des statuts,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Monsieur le gérant donne alors lecture de son rapport.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité ordinaire des associés, après avoir pris connaissance des dispositions légales et statutaires relatives aux convocations des membres d'une SARL en assemblée générale déclare accepter sans réserve la convocation à la présente assemblée, chacun des associés présents reconnaissant avoir eu préalablement, à ce jour, communication des différents documents sociaux nécessaires au vote des résolutions suivantes et en conséquence donne quitus à la gérance pour l'exercice de cette mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte de la démission remise ce jour-même par **Monsieur Julien CATTEAU,** de ses fonctions de **GERANT** avec effet à compter de ce jour.

Elle lui donne en conséquence, quitus entier et définitif de sa gestion à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité extraordinaire des associés décide de nommer :

- **Monsieur Bruno CATTEAU,**
 demeurant à 83380 LES ISSAMBRES – 165 Avenue Duguay Trouin,

aux fonctions de **Gérant** de la société, pour une durée **de trois exercices** qui prendra fin à la date de l'assemblée des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, ledit mandat renouvelable par période de trois exercices, et ce en remplacement de Monsieur Julien CATTEAU, démissionnaire.

BC

Monsieur Bruno CATTEAU, présent à l'assemblée, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ces fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et l'article 16 des statuts.

JC

NC

La collectivité extraordinaire des associés décide que Monsieur Bruno CATTEAU percevra au titre de son mandat social, une rémunération mensuelle brute sur douze mois de 822 Euros, outre le remboursement sur justificatifs des frais de déplacements, missions, réceptions exposés dans l'intérêt de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité extraordinaire des associés, en suite des décisions prises sous les résolutions qui précèdent, décide de modifier ainsi qu'il suit, les articles 16 et 17 des statuts :

ARTICLE 16 : Nomination et pouvoirs du gérant – Le deuxième alinéa de cet article est désormais rédigé comme suit :

« Aux termes d'une décision collective des associés en date du 28 Décembre 2009, **Monsieur Bruno CATTEAU,** a été nommé **GERANT** de la société, à compter du même jour, en remplacement de **Monsieur Nicolas CATTEAU,** démissionnaire. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 17 : Durée des fonctions du gérant – Le premier alinéa de cet article est désormais rédigé comme suit :

« Le gérant est nommé pour une durée de trois exercices qui prendra fin à la date de l'assemblée des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, ledit mandat renouvelable par période de trois exercices. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité extraordinaire des associés en conséquence des décisions prises sous la résolution qui précède, donne tous pouvoirs à Monsieur Bruno CATTEAU, Gérant, qui accepte, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer par tous tiers de son choix, toutes formalités qu'il y a lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant le droit de vote.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à DIX HEURES TRENTE.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par tous les associés.

Signatures,

« Bon pour démission des fonctions de Gérant,
M. Julien CATTEAU

Bon pour démission de fonction de Gérant
M. Julien CATTEAU

« Pour la SAS CATOMI »,
M. Julien CATTEAU, Président

Pour la SAS CATOMI
M Julien CATTEAU, Président

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »
M. Bruno CATTEAU

Bon pour acceptation des fonctions de gérant
M Bruno CATTEAU

Mme Marylise CATTEAU